

Accusé de réception en préfecture
 054-245400601-20210624-07-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2021
 Date de réception en préfecture : 08/07/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 juin 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	32	32 +8 pouvoirs

Date de convocation
18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Sébastien POINT, Magali CLEMENT-DILLMANN par Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY par Béatrice BOCHNAK, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte Administratif 2020 – Budget Annexe Assainissement
N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
32	40	40	0	0	2

Rapporteur : Monsieur le Président

Au regard de la réglementation budgétaire et conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif de l'année (N) doit être approuvé, avant le 30 juin de l'année (N+1), en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Je vous propose donc d'examiner le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Assainissement annexé à la présente délibération avec une présentation synthétique et résumé dans la balance générale ci-après. Les résultats de clôture 2020 sont calculés en reprenant les résultats de l'exercice 2020 et les excédents du SEA et du SIAVM dissous au premier janvier 2020.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement 2020, conforme au Compte de Gestion 2020 du Trésorier Principal.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Compte Administratif 2020 – Balance Générale		
(En euros)		
Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	5 807 896.93	1 818 209.96
Recettes	5 807 896.93	4 896 982.10
<i>Excédent N-1 – reprise SEA et SIAVM</i>		917 109.62
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	3 957 532.49	1 634 013.15
Recette	3 957 532.49	1 054 447.45
<i>Excédent N-1 – reprise SEA et SIAVM</i>		762 306.33
Résultats de l'exercice 2020		
Excédent de fonctionnement		3 078 772.14
Déficit d' Investissement		579 565.70
Résultat global		+ 2 499 206.44
Résultats de clôture 2020		
Excédent de fonctionnement		3 995 881.76
Excédent d' Investissement		182 740.63
Résultat global		+ 4 178 622.39

Le Président quitte la séance, sous la Présidence du doyen d'âge

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC